

## SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de l'Arrondissement de Beauport, tenue le mardi 11 septembre 2018 à 17 h 30, au Centre de loisirs Monseigneur-De Laval, 35, avenue du Couvent, Québec.

Sont présents: Monsieur Stevens Mélançon, conseiller du district électoral de la Chute-Montmorency-Seigneurial et président d'arrondissement  
Monsieur Jean-François Gosselin, conseiller du district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux  
Monsieur Jérémie Ernould, conseiller du district électoral de Robert-Giffard

Sont également présents: Madame Marie-Pierre Raymond, directrice d'arrondissement  
Madame Ginette Bergevin, assistante-greffière d'arrondissement

Le président de l'arrondissement constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

### **CA5-2018-0168** Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que déposé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

### Approbation du procès-verbal

### **CA5-2018-0169** Procès-verbal de la séance ordinaire du 30 août 2018

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 30 août 2018, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

L'assistante-greffière dépose le document suivant :

**Liste des dépenses autorisées par un titulaire d'une délégation de dépenser pour Beauport et Charlesbourg pour les mois de juin et juillet 2018**

---

**Matières nécessitant une consultation publique**

---

**Assemblée publique de consultation pour le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 52111Ip*, R.C.A.5V.Q. 208 (Permettre la vente au détail comme usage associé à un usage industriel, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial)**

---

À la demande de monsieur Stevens Mélançon, président de l'arrondissement, monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme à la Division de la gestion du territoire, explique la nature et l'effet du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 52111Ip*, R.C.A.5V.Q. 208 (Permettre la vente au détail comme usage associé à un usage industriel, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial). Il mentionne que ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Un document expliquant les modalités pour déposer une demande de participation à un référendum est disponible à l'entrée de la salle pour les citoyens intéressés. Monsieur le président invite les personnes intéressées à s'exprimer. Aucune intervention.

L'assemblée publique de consultation débute à 17 h 32 et se termine à 17 h 35.

---

Ginette Bergevin  
Assistante-greffière d'arrondissement

**Assemblée publique de consultation pour le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 55108Hb*, R.C.A.5V.Q. 209 (Régulariser l'implantation de certaines résidences dans la zone 55108Hb, district de Robert-Giffard)**

---

À la demande de monsieur Stevens Mélançon, président de l'arrondissement, monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme à la Division de la gestion du territoire, explique la nature et l'effet du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 55108Hb*, R.C.A.5V.Q. 209 (Régulariser l'implantation de certaines résidences dans la zone 55108Hb, district de Robert-Giffard). Il mentionne que ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Un document expliquant

les modalités pour déposer une demande de participation à un référendum est disponible à l'entrée de la salle pour les citoyens intéressés. Monsieur le président invite les personnes intéressées à s'exprimer.

Une citoyenne se demande s'ils veulent vendre ou agrandir leur propriété? On lui répond qu'ils veulent construire une annexe. Elle demande qu'elle sera la protection des arbres? On lui répond qu'un arbre par 100 mètres carrés devra être conservé.

L'assemblée publique de consultation débute à 17 h 35 et se termine à 17 h 43.

---

Ginette Bergevin  
Assistante-greffière d'arrondissement

**Assemblée publique de consultation pour le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54137Hb, R.C.A.5V.Q. 211 (Augmentation du nombre maximal de logements dans un bâtiment isolé, district de Robert-Giffard)***

---

À la demande de monsieur Stevens Mélançon, président de l'arrondissement, monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme à la Division de la gestion du territoire, explique la nature et l'effet du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54137Hb, R.C.A.5V.Q. 211 (Augmentation du nombre maximal de logements dans un bâtiment isolé, district de Robert-Giffard)*. Il mentionne que ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Un document expliquant les modalités pour déposer une demande de participation à un référendum est disponible à l'entrée de la salle pour les citoyens intéressés. Monsieur le président invite les personnes intéressées à s'exprimer.

Une citoyenne demande si l'aire verte est diminuée? On lui répond que l'aire verte est maintenue à 30 %.

L'assemblée publique de consultation débute à 17 h 43 et se termine à 17 h 47.

---

Ginette Bergevin  
Assistante-greffière d'arrondissement

**Assemblée publique de consultation pour le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 54078Mb, 54082Mb, 54086Mb, 54093Mb et 54107Mb, R.C.A.5V.Q. 212 (Assouplissement du régime de droits acquis, districts de Robert-Giffard et de la Chute-Montmorency–Seigneurial)***

---

À la demande de monsieur Stevens Mélançon, président de l'arrondissement, monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme à la Division de la gestion du territoire, explique la nature et l'effet du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport*

sur l'urbanisme relativement aux zones 54078Mb, 54082Mb, 54086Mb, 54093Mb et 54107Mb, R.C.A.5V.Q. 212 (Assouplissement du régime de droits acquis, districts de Robert-Giffard et de la Chute-Montmorency–Seigneurial). Il mentionne que ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Un document expliquant les modalités pour déposer une demande de participation à un référendum est disponible à l'entrée de la salle pour les citoyens intéressés. Monsieur le président invite les personnes intéressées à s'exprimer. Aucune intervention.

L'assemblée publique de consultation débute à 17 h 47 et se termine à 17 h 50.

---

Ginette Bergevin  
Assistante-greffière d'arrondissement

**Assemblée publique de consultation pour le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54197Mb, R.C.A.5V.Q. 213 (Auberge du Littoral, boulevard Sainte-Anne, district de Robert-Giffard)***

---

À la demande de monsieur Stevens Mélançon, président de l'arrondissement, monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme à la Division de la gestion du territoire, explique la nature et l'effet du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54197Mb, R.C.A.5V.Q. 213 (Auberge du Littoral, boulevard Sainte-Anne, district de Robert-Giffard)*. Il mentionne que ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Un document expliquant les modalités pour déposer une demande de participation à un référendum est disponible à l'entrée de la salle pour les citoyens intéressés. Monsieur le président invite les personnes intéressées à s'exprimer.

Des citoyens se prononcent en défaveur du projet considérant, entre autres, que les bâtiments sont trop près les uns des autres et qu'il y a une petite maison patrimoniale de seulement deux étages à côté de l'Auberge.

L'assemblée publique de consultation débute à 17 h 51 et se termine à 18 h.

---

Ginette Bergevin  
Assistante-greffière d'arrondissement

**Première période de questions des citoyens**

---

Une première période de questions, d'une durée maximale de trente minutes, est tenue à l'intention des citoyens.

Avec le consentement des membres du conseil, la durée de la période de questions est prolongée au-delà de la durée maximale de trente minutes prévue par le *Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.5V.Q. 1 et ses

amendements.

Monsieur le président Stevens Mélançon accepte le dépôt des documents suivants par madame Marie-Ève Pimparé : Tassez-vous de là, laissez les jouer; Principes selon Play England; Risky play and children's safety balancing priorities for optimal child development (review); Énoncé de position sur le jeu actif à l'extérieur; Restrictive Safety or Unsafe Freedom? Norwegian ECEC practitioners' perceptions and practices concerning children's risky play; 10 bienfaits pour la santé des enfants apportés par...l'habitude de grimper dans les arbres!; Déclin du jeu libre extérieur chez les enfants: conférence de François Cardinal.

## **Propositions**

---

### **Division de la gestion du territoire**

---

**CA5-2018-0170** **Approbation d'un projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 53084Mb, R.C.A.5V.Q. 214 (2400, boul. des Chutes, augmenter le nombre maximal de logements par bâtiment isolé à quatre au lieu de trois, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - A5GT2018-033***

---

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu :

1° d'approuver le projet de modification du *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 53084Mb, R.C.A.5V.Q. 214 (2400, boul. des Chutes, augmenter le nombre maximal de logements par bâtiment isolé à quatre au lieu de trois, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial)*;

2° de demander l'opinion du conseil de quartier des Chutes-Montmorency relativement à ce projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2018-0171** **Avis d'intention de modifier le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme, R.C.A.5V.Q. 4, relativement à la zone 51071Mb (district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux) - A5GT2018-034 (Abrogée par CA5-2018-0189)***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le président Stevens Mélançon, il est résolu d'adopter un avis d'intention de modifier le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme, R.C.A.5V.Q. 4, relativement à la zone 51071Mb, afin d'y prescrire, pour un bâtiment principal, une largeur maximale de 19,5 mètres et une profondeur maximale de 35 mètres.*

Adoptée à l'unanimité

**Direction**

---

**Autres unités administratives**

---

**CA5-2018-0172 Adjudication de contrats pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec (10 contrats) - Contrats débutant en 2018 - Zones 5C191 et 5C193 - Arrondissement de Beauport (Appel d'offres public 52302) - AP2018-559 (CT-2385099, CT-2385110)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adjuger à la firme « P.E. Pageau inc. » les contrats en vue d'effectuer le déneigement des rues des zones ci-après nommées de l'Arrondissement de Beauport, du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 30 avril 2020, conformément à la demande publique de soumissions 52302 et à sa soumission du 19 juillet 2018 :

- Zone 5C191 - Secteur Petit-Village / D'Estimauville pour une somme de 1 029 633,78 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- Zone 5C193 - Secteur Clémenceau / Bourg-Royal pour une somme de 1 006 106,86 \$ (plus TPS et TVQ applicables).

Ces contrats demeurent sous réserve de l'approbation des budgets 2019 et 2020 par les autorités.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Matières prévues à l'ordre du jour supplémentaire**

---

**Avis de motion et projets de règlement**

---

**CA5-2018-0173 Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 52111Ip, R.C.A.5V.Q. 208 (Permettre la vente au détail comme usage associé à un usage industriel, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - A5DA2018-044***

---

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le projet

de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 52111Ip*, R.C.A.5V.Q. 208 (Permettre la vente au détail comme usage associé à un usage industriel, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial).

Adoptée à l'unanimité

**AM5-2018-0174** *Avis de motion du projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 52111Ip*, R.C.A.5V.Q. 208 (Permettre la vente au détail comme usage associé à un usage industriel, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - **A5DA2018-044**

---

Monsieur le président Stevens Mélançon donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* relativement à la zone 52111Ip située approximativement à l'est de la rue Fichet, au sud de la rue Ardouin, à l'ouest du boulevard Armand-Paris et au nord de la rue des Chaînon. Désormais, la vente au détail est autorisée lorsqu'elle est associée à un usage de la classe Industrie. Toutefois, la superficie de plancher occupée par l'usage associé doit être inférieure à 15 % de la superficie de plancher occupée par l'usage principal. En outre, la marge latérale est réduite à deux mètres.

**CA5-2018-0175** *Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 55108Hb*, R.C.A.5V.Q. 209 (Régulariser l'implantation de certaines résidences dans la zone 55108Hb, district de Robert-Giffard) - **A5DA2018-045**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 55108Hb*, R.C.A.5V.Q. 209 (Régulariser l'implantation de certaines résidences dans la zone 55108Hb, district de Robert-Giffard).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**AM5-2018-0176** *Avis de motion du projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 55108Hb*, R.C.A.5V.Q. 209 (Régulariser l'implantation de certaines résidences dans la zone 55108Hb, district de Robert-Giffard) - **A5DA2018-045**

---

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* relativement à la zone 55108Hb située approximativement à l'est de l'avenue Louise-Cloutier, au sud de la rue Dubord, à l'ouest de l'avenue du Vieux-Moulin et au nord du chemin Royal. Dans cette zone, la largeur minimale de lot est désormais fixée à quatorze mètres. En outre, la marge latérale est haussée à 1,5 mètre, la largeur combinée des cours latérales est augmentée à six mètres, le pourcentage minimal d'aire verte est réduit à 30 % et la superficie minimale d'aire d'agrément est à présent établie à quatre mètres carrés par logement. En

outre, les zones 55184Ha et 55185Hb sont créées à même une partie de la zone 55108Hb. Dans la zone 55184Ha, les usages du groupe H1 logement dans un bâtiment isolé d'un à quatre logements et du groupe R1 parc sont autorisés. Dans la zone 55185Hb, les usages du groupe H1 logement dans un bâtiment isolé d'un à six logements et du groupe R1 parc sont autorisés. Les autres dispositions particulières applicables à l'égard de ces zones sont indiquées dans les grilles de spécifications que l'on retrouve à l'annexe II du présent règlement.

**CA5-2018-0177** **Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54137Hb*, R.C.A.5V.Q. 211 (Augmentation du nombre maximal de logements dans un bâtiment isolé, district de Robert-Giffard) - A5DA2018-046**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54137Hb*, R.C.A.5V.Q. 211 (Augmentation du nombre maximal de logements dans un bâtiment isolé, district de Robert-Giffard).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**AM5-2018-0178** **Avis de motion du projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54137Hb*, R.C.A.5V.Q. 211 (Augmentation du nombre maximal de logements dans un bâtiment isolé, district de Robert-Giffard) - A5DA2018-046**

---

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* relativement à la zone 54137Hb située approximativement à l'est de la rue Saint-Edmond, au sud de l'avenue Monseigneur-Déziel et de son prolongement à l'est, à l'ouest du boulevard des Chutes et au nord de l'avenue Marcoux. Ainsi, le nombre de logements autorisés dans un bâtiment isolé d'un groupe d'usages H1 logement est augmenté à neuf. De plus, la marge latérale est augmentée à deux mètres et la largeur combinée des cours latérales est haussée à cinq mètres.

**CA5-2018-0179** **Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 54078Mb, 54082Mb, 54086Mb, 54093Mb et 54107Mb*, R.C.A.5V.Q. 212 (Assouplissement du régime de droits acquis, districts de Robert-Giffard et de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - A5DA2018-047**

---

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 54078Mb, 54082Mb, 54086Mb, 54093Mb et 54107Mb*, R.C.A.5V.Q. 212 (Assouplissement du régime de droits acquis, districts de Robert-Giffard et de la Chute-Montmorency–Seigneurial).



**AM5-2018-0180** **Avis de motion du projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 54078Mb, 54082Mb, 54086Mb, 54093Mb et 54107Mb, R.C.A.5V.Q. 212 (Assouplissement du régime de droits acquis, districts de Robert-Giffard et de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - [A5DA2018-047](#)**

---

Monsieur le président Stevens Mélançon donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* relativement aux zones 54078Mb, 54082Mb, 54086Mb, 54093Mb et 54107Mb situées approximativement à l'est de la rue du Temple, au sud de l'avenue de l'Éducation, à l'ouest de la rue de la Belle-Rive et au nord du boulevard des Chutes et de l'avenue du Collège. La zone 54093Mb est située approximativement à l'est de la rue de la Madone, au sud de l'autoroute Félix-Leclerc, à l'ouest et au nord du boulevard des Chutes. Dans ces zones, la gestion des droits acquis est assouplie. Ainsi, un bâtiment principal dérogatoire protégé implanté sur un lot dérogatoire qui est protégé par droits acquis, sur un lot qui n'est pas contigu à une rue publique ou en cours de réalisation ou sur un lot non desservi ou un lot partiellement desservi, qui est détruit, devenu dangereux ou qui a perdu au moins 50 % de sa valeur suivant une cause hors du contrôle du propriétaire, peut désormais être reconstruit ou réparé sous réserve du respect de certaines conditions. De plus, lorsqu'un bâtiment principal dérogatoire protégé est reconstruit ou réparé, l'exercice, à l'intérieur de celui-ci, d'un usage dérogatoire protégé peut dorénavant être repris. En outre, l'abattage d'un arbre en cour arrière ou en cour latérale est maintenant autorisé pourvu qu'il reste, après cet abattage, au moins un arbre dans ces cours pour chaque tranche de 100 mètres carrés. Enfin, pour les zones 54086Mb et 54107Mb, les normes d'implantation particulières sont supprimées.

**CA5-2018-0181** **Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54197Mb, R.C.A.5V.Q. 213 (Auberge du Littoral, boulevard Sainte-Anne, district de Robert-Giffard) - [A5DA2018-042](#)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54197Mb*, R.C.A.5V.Q. 213 (Auberge du Littoral, boulevard Sainte-Anne, district de Robert-Giffard).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**AM5-2018-0182** **Avis de motion du projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54197Mb, R.C.A.5V.Q. 213 (Auberge du Littoral, boulevard Sainte-Anne, district de Robert-Giffard) - [A5DA2018-042](#)**

---

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* relativement à la zone 54197Mb située approximativement à l'est de la bretelle de l'autoroute 440 Ouest et du boulevard Sainte-Anne, au sud de la rue Sauriol, à l'ouest de

l'immeuble qui a pour adresse le 3720, boulevard Sainte-Anne et au nord de l'autoroute Dufferin-Montmorency. Dans cette zone, les usages du groupe C2 vente au détail et services sont désormais autorisés. En outre, le nombre d'étages d'un bâtiment principal est haussé à quatre.

### **Adoption des règlements**

---

### **Deuxième période de questions des citoyens**

---

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de dix minutes, est tenue à l'intention des citoyens.

### **Période d'intervention des membres du conseil**

---

Une période d'intervention, d'une durée maximale de trente minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

### **Clôture**

---

Conformément aux dispositions de l'article 39 du *Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.5V.Q. 1, le président de l'arrondissement déclare la séance close à 19 h 38 puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Stevens Mélançon  
Président de  
l'arrondissement

Ginette Bergevin  
Assistante-greffière  
d'arrondissement